

Rhodia-Danisco répond à Cimes

Les dirigeants de Rhodia et Danisco réagissent à la pétition « Ô pue, Ô me vasse » du collectif Cimes.

redac.niort@courrier-ouest.com

En juillet dernier, la pétition « Ô pue, Ô me vasse », du collectif Citoyens pour l'information dans le Mellois sur l'environnement et la santé (Cimes), lançait un appel à lutter contre les nuisances engendrées par le complexe industriel. Les dirigeants de Rhodia et Danisco se sont exprimés récemment.

Dans un communiqué paru fin octobre, Jean-Pierre Barthole, directeur de l'usine Danisco, et Valéry Bauchart, directeur de Rhodia, indiquent que « *la plate-forme industrielle de Melle, acteur économique historique du Pays mellois et à l'écoute de ses riverains, a intégré dans les années 1960 le facteur environnemental en créant une station de traitement de ses effluents [...].* »

« Réduire ces nuisances, une priorité forte »

Concernant ce premier point, le collectif ne peut qu'étayer ces arguments. Cependant, Cimes rappelle que « *depuis des années le site suit certes les obligations environnementales mais ne les devance pas. Lorsque les industriels ont reçu l'accord de l'administration pour l'agrandissement de la station, ils devaient compenser la déforestation de la zone utilisée par une plantation d'arbres dans un autre lieu sur le Mellois. Des années après, rien n'a été fait.* »

Malgré cette station de traitement, les deux dirigeants reconnaissent des « *nuisances olfactives qui peuvent s'étendre à certaines zones d'habitation de*



Le collectif Cimes se bat contre les nuisances olfactives générées par le groupe industriel Rhodia-Danisco.

Melle et de Saint-Léger-de-la-Martinière (les odeurs atteignent aussi les autres communes du canton) en fonction des conditions météo [...] et que les études de 2005 réalisées par le laboratoire indépendant ATMO et des riverains (jury de nez) ont démontré que ces nuisances ne présentent aucun risque pour la santé. [...] » Sur ce point, Cimes réagit en expliquant que selon ses sources « *la plupart des études ATMO mesuraient la pollution liée au trafic routier et le camion renifleur (qui faisait les analyses) était basé en centre-ville.*

Les pics de pollution étaient liés à l'augmentation de la circulation lors des horaires habituels de début et de fin de journée de travail. Quant au « jury de nez » de 2006, il n'avait pas pour but de mesurer la pollution, le nez n'en est pas capable, mais de faire un relevé des jours où nous subissons les nuisances olfactives. » Voilà donc ce contre quoi Cimes se bat, les nuisances olfactives.

Mais du côté des industriels, on se défend en invoquant les efforts menés depuis 2005 pour « *réduire cette*

nuisance, qui est aujourd'hui une priorité forte ». Pour le collectif, tout reste à faire. Et de souligner que « [...] les industriels veulent réduire leur empreinte environnementale, ce qui démontre qu'ils admettent clairement l'existence d'une pollution liée au site. » De leur côté, les dirigeants de Rhodia et Danisco promettent de la « *transparence vis-à-vis des riverains en leur communiquant régulièrement les progrès réalisés.* » À cela, le collectif répond : « *Aux actes maintenant !* ». Affaire à suivre.